

# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

États financiers annuels

**31 décembre 2024**



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Groupe de portefeuilles Harvest Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs d'unités. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Groupe de portefeuilles Harvest Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »  
Michael Kovacs  
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »  
Daniel Lazzer  
Chef des finances

Oakville (Canada)  
Le 19 mars 2025





## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques (le « Fonds »)

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

---

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Ferrari.

**/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 19 mars 2025

# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Au 31 décembre	2024	2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements	25 174 569 \$	25 535 027 \$
Trésorerie	1 030 641	204 190
Dividendes à recevoir	95 355	77 113
Plus-value latente des contrats de change à terme (note 6)	-	718 237
Impôt sur le revenu recouvrable (note 9)	1 387	-
	<b>26 301 952</b>	<b>26 534 567</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Distributions à payer (note 4)	263 990	248 678
Montant à payer pour la vente d'options	32 599	137 428
Moins-value latente des contrats de change à terme (note 6)	747 822	-
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	11 573 380	10 297 380
Montant à payer au gestionnaire	1 387	-
	<b>12 619 278</b>	<b>10 683 586</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>13 682 674 \$</b>	<b>15 850 981 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions, par action</b>		
Actions de catégorie A	11,82 \$	13,62 \$
Actions privilégiées	10,00	10,00
Actions de catégorie J	1,00	1,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Pour la période (note 1) close le 31 décembre	2024	2023
<b>Revenu</b>		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	792 855 \$	767 347 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	1 608 275	1 893 868
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	104 289	(2 853 625)
Gain (perte) net sur les placements	2 505 419	(192 410)
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	448 777	588 053
Gain (perte) de change net réalisé	(886 756)	46 944
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	53 259	(80 043)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(1 460 294)	174 493
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(1 845 014)	729 447
Autres revenus	500	5 216
<b>Revenu total (montant net)</b>	<b>660 905 \$</b>	<b>542 253 \$</b>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	225 323 \$	230 489 \$
Retenues d'impôts	114 602	105 349
Coûts de communication de l'information aux porteurs d'actions	82 243	72 294
Honoraires d'audit	60 902	59 990
Honoraires des agents des transferts	11 481	11 544
Droits de garde et frais bancaires	52 808	45 218
Frais du comité d'examen indépendant	515	656
Droits de dépôt	26 789	44 010
Frais juridiques	35 017	79 521
Coûts de transactions (note 10)	37 817	32 862
<b>Total des charges</b>	<b>647 497 \$</b>	<b>681 933 \$</b>
<b>Revenu (perte) net de placement, avant distributions, honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées</b>	<b>13 408 \$</b>	<b>(139 680) \$</b>
Distributions sur les actions privilégiées	(552 032)	(505 670)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	(7 945)	(2 120)
Prime (escompte) à l'émission d'actions privilégiées	7 945	2 120
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>(538 624) \$</b>	<b>(645 350) \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action – actions de catégorie A (note 4)</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>(0,53) \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



## Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS DE CATÉGORIE A		
Pour la période (note 1) close le 31 décembre	2024	2023
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période</b>	<b>15 850 981 \$</b>	<b>19 730 807 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>(538 624) \$</b>	<b>(645 350) \$</b>
<b>Opérations sur actions rachetables de catégorie A</b>		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A	351 326	-
Rachats d'actions rachetables de catégorie A	(469 119)	(1 730 723)
Frais d'émission	(8 751)	-
<b>Opérations nettes sur actions de catégorie A</b>	<b>(126 544) \$</b>	<b>(1 730 723) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>		
Dividendes	(239 106)	(263 169)
Gains en capital	(1 264 033)	(1 240 584)
<b>Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>(1 503 139) \$</b>	<b>(1 503 753) \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période</b>	<b>13 682 674 \$</b>	<b>15 850 981 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Pour la période (note 1) close le 31 décembre	2024	2023
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(538 624) \$	(645 350) \$
<b>Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	1 879	2 638
Distributions sur les actions privilégiées	552 032	505 670
(Prime) escompte à l'émission d'actions privilégiées	(7 945)	(2 120)
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(1 608 275)	(1 893 868)
(Gain) perte réalisé sur les options vendues	(448 777)	(588 053)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(104 289)	2 853 625
Variation de la (plus-value) moins-value latente des options vendues	(53 259)	80 043
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	1 460 294	(174 493)
Produit de la vente de placements	11 415 885	22 645 376
Achats de placements	(8 945 655)	(10 934 712)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(12 477)	9 658
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 710 789 \$</b>	<b>11 858 414 \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A	351 326	-
Produit de l'émission d'actions privilégiées	1 596 945	445 120
Rachats d'actions rachetables de catégorie A	(469 119)	(5 322 067)
Rachats d'actions privilégiées	(313 000)	(5 485 270)
Distributions versées sur les actions privilégiées	(536 082)	(568 697)
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(1 503 778)	(1 539 883)
Frais d'émission des actions de catégorie A	(8 751)	-
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(882 459) \$</b>	<b>(12 470 797) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	828 330	(612 383)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(1 879)	(2 638)
Trésorerie à l'ouverture de la période	204 190	819 211
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>1 030 641 \$</b>	<b>204 190 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	660 011 \$	670 263 \$

\* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE		Au 31 décembre 2024	
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
<b>ACTIONS</b>			
<b>Soins de santé – 184,0 %</b>			
70 900	Pfizer Inc.	3 230 658	2 703 810
10 500	AbbVie Inc.	1 875 955	2 682 066
12 770	Johnson & Johnson	2 628 160	2 654 679
37 200	Sanofi, CAAE	2 296 885	2 579 010
17 800	Merck & Co., Inc.	1 984 313	2 545 356
2 200	Eli Lilly and Company	1 049 605	2 441 365
6 510	Amgen Inc.	1 993 255	2 439 017
25 750	AstraZeneca PLC, CAAE	1 896 460	2 425 179
49 100	GSK PLC, CAAE	2 801 760	2 386 975
28 500	Bristol-Myers Squibb Company	2 282 874	2 317 112
<b>Total des actions – 184,0 %</b>		<b>22 039 925</b>	<b>25 174 569</b>
<b>OPTIONS</b>			
<b>Soins de santé – (0,2 %)</b>			
(600)	Amgen Inc. – janv. 2025 à 275 USD	(4 894)	(630)
(1 200)	Johnson & Johnson – janv. 2025 à 150 USD	(2 257)	(845)
(1 700)	Merck & Co., Inc. – janv. 2025 à 105 USD	(3 609)	(978)
(2 800)	Bristol-Myers Squibb Company – janv. 2025 à 57,5 USD	(3 950)	(1 892)
(2 500)	AstraZeneca PLC – janv. 2025 à 67,5 USD	(5 344)	(2 012)
(200)	Eli Lilly and Company – janv. 2025 à 800 USD	(7 239)	(2 472)
(4 900)	GSK PLC – janv. 2025 à 34 USD	(5 586)	(4 508)
(3 700)	Sanofi – janv. 2025 à 47 USD	(4 481)	(4 787)
(1 000)	AbbVie Inc. – janv. 2025 à 175 USD	(4 499)	(5 822)
(7 000)	Pfizer Inc. – janv. 2025 à 26 USD	(5 985)	(8 653)
<b>Total des options – (0,2 %)</b>		<b>(47 844)</b>	<b>(32 599)</b>
<b>Total des placements – 183,8 %</b>		<b>21 992 081</b>	<b>25 141 970</b>
<b>Contrats de change à terme (note 6) – (5,5 %)</b>			<b>(747 822)</b>
<b>Actions privilégiées – (84,6 %)</b>			<b>(11 573 380)</b>
<b>Autres actifs, moins les passifs – 6,3 %</b>			<b>861 906</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A – 100,0 %</b>			<b>13 682 674</b>

\* Pour les options, ce chiffre représente le nombre total d'actions de la position pouvant être visées par une assignation de levée en vertu du contrat d'options.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## NOTES ANNEXES

31 décembre 2024

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques (la « société » ou le « Fonds ») est une société de fonds commun de placement à capital fixe constituée selon les lois de la province d'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 15 septembre 2017 (date de création). Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (« Harvest » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Le siège social du Fonds est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds investit de manière équilibrée, en pourcentage de la valeur liquidative, dans des actions de dix émetteurs œuvrant principalement dans le secteur des produits pharmaceutiques et dont la capitalisation boursière est la plus élevée afin de :

i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action privilégiée (soit 0,50 \$ par année ou 5,0 % par année sur le prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée) jusqu'au 31 décembre 2027 (la « date d'échéance ») et rembourser le prix d'émission initial de 10,00 \$ aux porteurs à la date d'échéance;

ii) verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en trésorerie régulières non cumulatives ciblées à 0,1031 \$ par action de catégorie A (soit un rendement de 8,25 % par année sur le prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A) et offrir aux porteurs un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A.

Le Fonds est reconstitué et rééquilibré tous les trimestres afin que son portefeuille soit constitué de sociétés qui i) sont inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) versent un dividende; et iii) ont un marché d'options qui, de l'avis du gestionnaire, est suffisamment liquide pour lui permettre de vendre des options sur ces titres.

#### Période de présentation

L'état de la situation financière est arrêté au 31 décembre 2024, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2023. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Pour les exercices 2024 et 2023, la période représente une année complète.

### 2. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). La publication de ces états financiers a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 19 mars 2025.

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

#### Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers (à l'exception des actions privilégiées) évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes liés à l'émission des actions privilégiées est inclus au poste « Prime (escompte) à l'émission d'actions privilégiées » de l'état du résultat global. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon les normes IFRS de comptabilité.

#### Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## Classement des actions rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers* : Présentation des normes IFRS de comptabilité, les actions ou les unités d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les actions de catégorie A présentent plusieurs caractéristiques de rachat et les actions privilégiées ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions privilégiées occupent un rang plus élevé que les actions de catégories A et J; elles ne sont donc pas subordonnées aux autres catégories. En conséquence, toutes les catégories d'actions sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

## Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

## Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

## Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

## Contrats de change à terme

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change. Leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notional du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global.

## Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## Évaluation des actions rachetables de catégorie A

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif (y compris les actions privilégiées), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par unité sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

## Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

## Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

## Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon les normes IFRS de comptabilité

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application des normes IFRS de comptabilité, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

## 4. ACTIONS RACHETABLES

### Renseignements sur le placement

Le 24 novembre 2017, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne sur 1 360 000 actions privilégiées à un prix de 10,00 \$ par action, pour un produit brut de 13 600 000 \$, et sur 1 360 000 actions de catégorie A à 15,00 \$ par action, pour un produit brut de 20 400 000 \$ (le « placement »). Le Fonds a déboursé 1 428 000 \$ au titre de la rémunération des placeurs pour compte et 408 000 \$ en frais d'émission dans le cadre du placement. Il comportait également l'émission de 100 actions de catégorie J à un prix de 1 \$ par action.

Le 4 mars 2021, le Fonds a effectué un placement secondaire de 385 200 actions de catégorie A, à un prix de 13,75 \$ par action, et de 385 200 actions privilégiées, à un prix de 10,50 \$ par action, ce qui lui a permis de lever 9 341 100 \$ (avant les frais d'émission et autres frais). Dans le cadre du placement secondaire, le Fonds a déboursé 359 681 \$ au titre de la rémunération des placeurs pour compte et 73 862 \$ en frais d'émission.

Le 7 juin 2021, le Fonds a annoncé le lancement d'un programme d'émission d'actions au prix du marché, qui lui permettra d'émettre des actions de temps à autre à son gré. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées vendues dans le cadre de ce programme seront échangées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne à laquelle ces actions sont cotées, inscrites ou négociées, au cours du marché au moment de la vente. Le programme d'émission d'actions au prix du marché initial a pris fin le 4 décembre 2022. Il a par la suite été renouvelé le 7 décembre 2022 et est arrivé à échéance le 7 janvier 2025. Après la fin du second programme d'émission d'actions au prix du marché en 2025, celui-ci a été de nouveau renouvelé.

Le 24 octobre 2022, le conseil d'administration a décidé de prolonger de cinq ans la durée des actions de catégorie A et des actions privilégiées, jusqu'au 31 décembre 2027. Par conséquent, un rachat non récurrent de 233 133 actions de catégorie A et de 548 527 actions privilégiées a été effectué pour un montant total respectif de 3 591 344 \$ et de 5 485 270 \$ le 30 décembre 2022.

### Actions de catégorie A

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A. Le Fonds entend verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions non cumulatives mensuelles. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) s'il existe un arriéré sur les distributions à verser sur les actions privilégiées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité (une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A) est inférieure à 15,00 \$. Par ailleurs, tant que les actions privilégiées seront notées par DBRS Limited, le Fonds ne versera aucune distribution exceptionnelle sur les actions de catégorie A, c'est-à-dire supérieure au montant mensuel cible de 0,1031 \$, si après ce versement la valeur liquidative par unité est inférieure à 23,50 \$, sauf si une telle distribution est nécessaire afin de recevoir la totalité de l'impôt remboursable. Les actions de catégorie A ont un rang inférieur aux actions privilégiées et un rang supérieur aux actions de catégorie J en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions de catégorie A sont inscrites à la TSX sous le symbole PRM. Le cours de clôture par unité s'établissait comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions de catégorie A	13,01 \$	13,75 \$

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A en circulation le 31 décembre 2027 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A à cette date correspondra au plus élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par unité, moins 10,00 \$ ou ii) zéro.

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois donné (la « date de rachat »). Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre : i) la valeur liquidative par unité calculée à la date de rachat et ii) le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, majorée des distributions cumulées et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément le dernier jour ouvrable de décembre (la « date de rachat annuel »). Le rachat sera effectué au prix de rachat par unité, qui correspond à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat.

Le 28 juin 2024, 31 300 actions de catégorie A (aucune au 29 juin 2023) ont été rachetées dans le cadre du rachat annuel pour une contrepartie de 444 657 \$ (néant au 29 juin 2023). Aucun rachat mensuel n'a fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'actions de catégorie A émises, le prix moyen par action de catégorie A, le produit brut, le produit net et les commissions versées dans le cadre du programme.

Pour la période close le 31 décembre 2024				
Nombre d'actions de catégorie A émises	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
26 806	13,11 \$	351 326 \$	342 576 \$	8 751 \$



## Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Pour la période close le 31 décembre 2023				
Nombre d'actions de catégorie A émises	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
-	-	-	-	-

Le 15 février 2023, le Fonds a conclu une entente avec un placeur pour compte visant l'achat de ses actions de catégorie A négociées à la TSX aux fins de leur annulation. Le Fonds peut acheter aux fins d'annulation un maximum de 293 494 actions de catégorie A au cours du marché en vigueur, s'il est inférieur à la plus récente valeur liquidative par action calculée avant le rachat.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions de catégorie A achetées aux fins d'annulation, le prix moyen par action de catégorie A, le produit brut, le produit net et les commissions versées dans le cadre de l'entente au cours de la période.

Pour la période close le 31 décembre 2024				
Nombre d'actions de catégorie A achetées aux fins d'annulation	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
1 700	14,39 \$	24 462 \$	24 462 \$	-

Pour la période close le 31 décembre 2023				
Nombre d'actions de catégorie A achetées aux fins d'annulation	Prix moyen par action de catégorie A	Produit brut	Produit net	Commissions
117 300	14,75 \$	1 730 723 \$	1 730 723 \$	-

### Actions privilégiées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action. Les actions privilégiées ont un rang supérieur aux actions de catégorie A en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions privilégiées sont inscrites à la TSX sous le symbole PRM.PR.A. Le cours de clôture par unité s'établissait comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions privilégiées	10,05 \$	9,70 \$

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions privilégiées en circulation le 31 décembre 2027 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions cumulées et non versées sur l'action privilégiée ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard à la date de rachat. Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action correspondant à 96 % du montant le moins élevé entre : i) la valeur liquidative par part calculée à la date de rachat moins le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit achat. Un porteur d'actions privilégiées peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément à la date de rachat annuel. Le rachat sera effectué au prix de rachat par part, qui correspond à la valeur liquidative par part à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit rachat.

Le 28 juin 2024, 31 300 actions privilégiées (aucune au 29 juin 2023) ont été rachetées dans le cadre du rachat annuel pour une contrepartie de 313 000 \$ (néant au 29 juin 2023). Aucun rachat mensuel n'a fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'actions privilégiées émises, le prix moyen par action privilégiée, le produit brut, le produit net et les commissions versées dans le cadre du programme.

Pour la période close le 31 décembre 2024				
Nombre d'actions privilégiées émises	Prix moyen par action privilégiée	Produit brut	Produit net	Commissions
158 900	10,05 \$	1 596 945 \$	1 589 000 \$	7 945 \$

Pour la période close le 31 décembre 2023				
Nombre d'actions privilégiées émises	Prix moyen par action privilégiée	Produit brut	Produit net	Commissions
44 300	10,05 \$	445 120 \$	443 000 \$	2 120 \$



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J. Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont le droit à aucune distribution, mais chaque action détenue leur confère un droit de vote. Toutes les actions de catégorie J émises et en circulation de la Société appartiennent à Harvest Big Pharma Split Trust, fiducie dont les bénéficiaires comprennent des membres du personnel de direction clé, qui peuvent parfois être des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Aucune autre action de catégorie J ne sera émise avant le rachat au gré du porteur ou de la Société ou l'achat aux fins d'annulation de l'ensemble des actions de catégorie A et des actions privilégiées.

## Actions émises et rachetées

Les actions suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Actions de catégorie A	Actions privilégiées	Actions de catégorie J
<b>Total en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1 163 532</b>	<b>1 029 738</b>	<b>100</b>
Unités rachetables émises	26 806	158 900	-
Unités rachetables rachetées	(33 000)	(31 300)	-
<b>Total en circulation au 31 décembre 2024</b>	<b>1 157 338</b>	<b>1 157 338</b>	<b>100</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'unités en circulation au 31 décembre 2024</b>	<b>1 147 274</b>	<b>1 092 577</b>	<b>100</b>

	Actions de catégorie A	Actions privilégiées	Actions de catégorie J
<b>Total en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>1 280 832</b>	<b>985 438</b>	<b>100</b>
Unités rachetables émises	-	44 300	-
Unités rachetables rachetées	(117 300)	-	-
<b>Total en circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>1 163 532</b>	<b>1 029 738</b>	<b>100</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'unités en circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>1 216 821</b>	<b>1 009 393</b>	<b>100</b>

## Distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces distributions seront versées au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant. Le Fonds prévoit verser des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. Ces distributions seront versées au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant.

## 5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

### Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le Fonds verse à son gestionnaire, Harvest, des frais de gestion annuels de 0,75 % (taxes en sus), calculés sur la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Ces frais de gestion sont payés chaque mois, à terme échu. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber.

### Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat d'actions, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

### Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs d'actions ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre des activités du Fonds. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Groupe de portefeuilles Harvest Inc. et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné.

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs d'unités dans l'état du résultat global.

Pour la période close le	Montant (\$)
31 décembre 2024	5 505
31 décembre 2023	8 064

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 0,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (0,5 M\$ en 2023). Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 0,5 M\$ (0,3 M\$ en 2023).

### Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber. Aucuns frais de gestion n'ont été absorbés ou n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période.



# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

## Frais d'émission

Certaines charges liées à l'émission, comme les frais d'établissement du Fonds, les frais d'impression et de préparation du prospectus, les honoraires juridiques, les frais engagés par les placeurs pour compte ainsi que leur rémunération et les commissions de courtage sur les opérations dans le cadre du programme d'émission d'actions au prix du marché, ont été enregistrées à la valeur comptable dans l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Étant donné le rang prioritaire des actions privilégiées, les charges liées au placement seront en réalité assumées par les porteurs d'actions de catégorie A (tant que la valeur liquidative par unité excède le prix offert par action privilégiée majoré des distributions cumulées et non versées sur celles-ci) et la valeur liquidative par action de catégorie A tiendra compte des frais de placement des actions privilégiées et des actions de catégorie A.

## 6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

31 décembre 2024					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	23 janvier 2025	25 613 814 CAD	18 353 000 USD	(747 822)	0,7165
<b>Total</b>				<b>(747 822)</b>	

31 décembre 2023					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	18 janvier 2024	24 823 890 CAD	18 200 000 USD	713 645	0,7332
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	18 janvier 2024	1 011 393 CAD	760 000 USD	4 592	0,7514
<b>Total</b>				<b>718 237</b>	

## Compensation des contrats de change à terme

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun des modes de règlement des contrats de change à terme conclus par le Fonds ne répondait aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers comptabilisés qui n'ont pas été compensés aux 31 décembre 2024 et 2023. La compensation n'est plus possible advenant la faillite de la contrepartie.

31 décembre 2024			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Passifs dérivés	(747 822)	-	(747 822)

31 décembre 2023			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Actifs dérivés	718 237	-	718 237

## 7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds qui se négociait sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
31 décembre 2024	183,8
31 décembre 2023	160,2



## Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
31 décembre 2024	1 257 099
31 décembre 2023	1 269 880

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs nets monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2024				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	25 758 085	26 361 636	(603 551)	(4,4)

Au 31 décembre 2023				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	25 503 578	25 117 046	386 532	2,4

Les expositions monétaire et non monétaire au risque de change sont les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition monétaire (\$)	616 115	105 978
Exposition non monétaire (\$)	25 141 970	25 397 600

Si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds aurait respectivement diminué ou augmenté des montants approximatifs suivants :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) (\$)	(30 177)	19 327
Augmentation (diminution) (%)	(0,2)	0,1

Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Puisque tous les titres du portefeuille sont libellés en dollars américains et que les dividendes et les primes des options d'achat reçus (le cas échéant) le sont également, le Fonds a conclu un contrat de change à terme couvrant la quasi-totalité de la valeur du portefeuille en dollars canadiens en tout temps.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats d'actions, tel qu'il est décrit à la note 4. Pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis 10 jours ouvrables avant la date de rachat, ce qui donne un délai suffisant au gestionnaire pour vendre des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation le 31 décembre 2027 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, tous les passifs financiers du Fonds (à l'exception des actions privilégiées) avaient une échéance inférieure à trois mois.

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.



## Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Le Fonds conclut des contrats de change à terme, lesquels sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

### Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

**Niveau 1** : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

**Niveau 2** : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

**Niveau 3** : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2024				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	17 783 405	-	-	17 783 405
CAAE	7 391 164	-	-	7 391 164
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>25 174 569</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 174 569</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dérivés</b>				
Options	(32 599)	-	-	(32 599)
Contrats de change à terme	-	(747 822)	-	(747 822)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(32 599)</b>	<b>(747 822)</b>	<b>-</b>	<b>(780 421)</b>
Placements à la juste valeur au 31 décembre 2023				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	20 607 689	-	-	20 607 689
CAAE	4 927 338	-	-	4 927 338
<b>Dérivés</b>				
Contrats de change à terme	-	718 237	-	718 237
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>25 535 027</b>	<b>718 237</b>	<b>-</b>	<b>26 253 264</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dérivés</b>				
Options	(137 428)	-	-	(137 428)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(137 428)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(137 428)</b>

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 aux 31 décembre 2024 et 2023 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel et corrigé du risque de contrepartie.

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Le risque de concentration du Fonds par pays et par secteur d'activité est présenté ci-dessous.

# Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

Régions :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	% de l'actif net	% de l'actif net
États-Unis	147,4	130,0
France	18,9	15,6
Royaume-Uni	17,7	15,5
Trésorerie et autres actifs et passifs	6,3	0,2
Options	(0,2)	(0,9)
Contrats de change à terme	(5,5)	4,5
Actions privilégiées	(84,6)	(64,9)
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Segments de marché :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	% de l'actif net	% de l'actif net
Soins de santé	184,0	161,1
Trésorerie et autres actifs et passifs	6,3	0,2
Options	(0,2)	(0,9)
Contrats de change à terme	(5,5)	4,5
Actions privilégiées	(84,6)	(64,9)
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 8. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital consistent :

- i) à verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action et à rembourser le prix d'émission initial aux porteurs le 31 décembre 2027, à moins que la durée des actions ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans;
- ii) à verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en trésorerie régulières ciblées à 0,1031 \$ par action et à offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Le Fonds gère son capital en tenant compte des risques liés à ses placements. Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, le Fonds peut modifier le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

## 9. IMPÔTS

Le Fonds est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »), assujettie à l'impôt sur son revenu net pour l'année d'imposition, y compris ses gains en capital nets réalisés imposables (le cas échéant) au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux porteurs d'actions à partir du compte de dividendes de gains en capital. Son année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux d'imposition normaux applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions fiscales permises. Toutes les charges de la Société, y compris les frais de gestion, les frais d'administration et les charges d'exploitation, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

Pour les sociétés de placement à capital variable, les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes admissibles aux porteurs d'actions.

Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets réalisés imposables sera remboursable au moment de la distribution des gains aux porteurs d'actions sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des porteurs.

En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé sur les gains en capital et les dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables. Le Fonds n'a reçu aucun dividende de sociétés canadiennes imposables au cours des périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.

Le Fonds n'a comptabilisé aucun montant à titre d'impôt à payer pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	-



## Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs d'unités à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

### 10. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023.



## **Siège social**

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5

Numéro de téléphone : 416.649.4541

Numéro sans frais : 866.998.8298

Numéro de télécopie : 416.649.4542

Courriel : [info@harvestetfs.com](mailto:info@harvestetfs.com)

[fr.harvestetfs.com](http://fr.harvestetfs.com)